MIAT Préfecture : 059-225900018-20260924-AR47065H1-AR
Date de l'AR : 24/09/2026

Nord
le Département est là

DGA Partenaire et Ressources
Direction des Ressources Humaines

Arrêté n° AR-DRH/2026/844

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code Général de la Fonction Publique - livre II TITRE I - titre V Partie R et partie L sur les Comités Sociaux Territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/229 du 1er juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n° DRH/2022/200 du 30 mai 2022 fixant le nombre de représentants pour chaque collège à :
- 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants pour le collège employeur ;
- 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants pour le collège des représentants du personnel ;
et maintenant le paritarisme ;

Vu l'arrêté départemental du 30 septembre 2025 portant composition des représentants du collège employeur au Comité Social Territorial ;

Vu la nomination de Madame Gaëlle PIERSON en qualité de Directrice Générale Adjointe en charge de l'Autonomie à compter du 1er septembre 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1. Le Comité Social Territorial est présidé par Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil Départemental. En cas d'empêchement, celui-ci se fera représenter par Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-Président du Conseil Départemental.

ARTICLE 2. Les dispositions de l'arrêté du 30 septembre 2025 sont abrogées.

ARTICLE 3. Sont désignés pour représenter le Département au sein du Comité Social Territorial :

Membres titulaires :
Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil Départemental,
Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-Président du Conseil Départemental,
Madame Sylvie LABADENS, Conseillère Départementale,
Madame Anne VANPEENE, Conseillère Départementale
Madame Soraya FAHEM, Conseillère Départementale,

Publié sur le site lenord.fr le 24 septembre 2026

Madame Sophie BLANQUART, Directrice Générale des Services,
Monsieur Laurent BESSE, Directeur Général Adjoint Partenaire et Ressources,
Monsieur Thomas SEGUIN, Directeur Général Adjoint délégué Partenaire et Ressources,
Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale,
Madame Gaëlle PIERSON, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Autonomie,
Madame Karima HADJLOUM, Directrice des Ressources Humaines, Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources,
Madame, Clarisse VANBOCQUESTAL, Directrice Adjointe des Ressources Humaines, Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources,

Membres suppléants :
Monsieur Philippe WAYMEL, Conseiller Départemental,
Monsieur Vincent LEDOUX, Conseiller Départemental,
Madame Marie-Laurence FAUCHILLE, Conseillère Départementale,
Madame Charlotte PARMENTIER LECOCQ, Conseillère Départementale,
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Conseiller Départemental,
Madame Nathalie LEMAIRE, Adjointe au Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale,
Madame Juliette SINGER, Directrice des Moyens et Compétences, Direction Générale Adjointe en charge de l'Enfance, la Famille, la Jeunesse,
Madame Séverine MEZEL, Secrétaire Générale de la Direction Générale Adjointe en charge du Retour à l'Emploi et de l'Action Sociale,
Madame Aurélie VERSMESSEN, Secrétaire Générale de la Direction Générale Adjointe en charge de la Solidarité Territoriale,
Madame Alexandra WIEREZ, Directrice Enfance, Famille, Jeunesse, Direction Générale Adjointe en charge de l'Enfance, la Famille, la Santé,
Madame Aurélie RAIBON, Directrice de l'Appui aux Professionnels et aux Usagers, Direction Générale Adjointe en charge de l'Autonomie,
Monsieur Jérémy LORAIN, Directeur de la Modernisation et de l'Evaluation, Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources.

ARTICLE 4. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5. Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet départemental lenord.fr et notifié à chacun des membres du Comité Social Territorial.

Signé électroniquement à Lille le 24/09/2026

Christian POIRET
Président du Département du Nord